



**HAL**  
open science

## Dette et démocraties. Dettes, monnaies et sociétés : sur la "Défense de la richesse", part 1

Frédéric Farah, Jérôme Maucourant

### ► To cite this version:

Frédéric Farah, Jérôme Maucourant. Dette et démocraties. Dettes, monnaies et sociétés : sur la "Défense de la richesse", part 1. Kefallonitis, Stavroula. Dette et politique, Presses Universitaires de Franche-Comté, pp.205-225, 2022, 978-2-84867-921-1. halshs-03686537

**HAL Id: halshs-03686537**

**<https://shs.hal.science/halshs-03686537>**

Submitted on 28 Aug 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

DETTES, MONNAIES ET SOCIÉTÉS<sup>1</sup> (SUR LA DÉFENSE DE LA RICHESSE, PARTIE 1)

Frédéric FARAH  
IdRef : 181785099  
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne – PHARE  
farah.frederic@neuf.fr

Jérôme MAUCOURANT  
IdRef : 035502177  
Université Jean Monnet Saint-Étienne – CNRS, UMR 5206 Triangle  
jerome.maucourant@univ-st-etienne.fr

INTRODUCTION

LA DETTE ENTRE ÉCONOMIE ET POUVOIR

La question de la dette publique n'a jamais vraiment quitté l'horizon politique et économique depuis plus d'une dizaine d'années. Parmi bien d'autres exemples, le rapport Pébereau de 2006<sup>2</sup> reprenait à son compte l'antienne de la dette « insoutenable ». Le rapport de la dette publique au PIB était estimé à 66 %, loin des 60 % qui devaient alors gouverner les politiques européennes. Ce discours s'accompagnait d'une dimension culpabilisante quant aux conséquences sur les « générations futures ». Mais, une fois de plus, la réalité n'obéit pas à la « sagesse universelle » déjà moquée par Keynes<sup>3</sup> : le taux de la dette publique française avoisine à présent les 120 % et les taux d'intérêt sont devenus négatifs, alors qu'en 2005 les taux de l'emprunt d'État à 10 ans se situaient à 3,52 %. Les discours orthodoxes ne produisent pas d'interprétations cohérentes avec leurs présupposés de ce genre de paradoxe. Et pourtant, on explique déjà que l'augmentation de la dette consécutive à la crise sanitaire de la Covid 19 justifie une austérité à venir.

---

<sup>1</sup> Nous remercions Alban Mathieu et Bernard Drevon pour leur lecture vigilante.

<sup>2</sup> Delhommais 2006.

<sup>3</sup> Voir Keynes 2017, IV, 12, 5 : « La sagesse universelle enseigne qu'il vaut mieux, pour sa réputation, échouer avec les conventions que réussir contre elles. »

On ne tire donc aucune leçon des errements du passé et, en aucune manière, on n'ose des reformulations théoriques à la mesure de la période que nous traversons. Pourtant, le capitalisme contemporain a fait de la dette, privée comme publique, l'un de ses piliers<sup>4</sup>. Elle permet d'ajourner la crise en assurant des débouchés. Ainsi la dette publique donne-t-elle la possibilité d'amortir les politiques profondément déflationnistes à l'œuvre depuis quarante ans. Finançant des dépenses essentiellement sociales, elle complète, en effet, le pouvoir d'achat. Quant à la dette privée<sup>5</sup>, elle vient contrecarrer un capitalisme à « basse pression salariale ».

Il serait possible d'aller plus loin et de considérer la dette comme l'une des clefs de voûte du capitalisme, en estimant avec John R. Commons, l'un des inspirateurs du *New Deal*, que le système de la dette est au fondement du capitalisme<sup>6</sup> et de la science économique, la réalité de la *transaction* devant effacer la notion trop vague

<sup>4</sup> Voir Aglietta 2017, p. 24 : « [...] les sociétés occidentales ont connu deux régimes de croissance, donc deux types de régulation de l'expansion du capital après la Seconde Guerre mondiale : le capitalisme contractuel, appelé fordisme, de 1950 à 1973 ; le capitalisme financiarisé, de 1981 à 2007. Chacun de ces régimes de croissance a éprouvé la crise de sa structure : le dérapage inflationniste (1973-1980) pour le capitalisme contractuel, le dérapage de la dette pour le capitalisme financiarisé (2008- ?). » Michel Aglietta précise dans ce chapitre intitulé « Capitalisme : les mutations d'un système de pouvoir » (p. 31) : « De leur côté, les États ont été contraints de substituer un financement de marché au financement monétaire de la banque centrale, désormais interdit par la doctrine monétariste. Avec l'anticipation d'une baisse prolongée des taux d'intérêt, un allongement des maturités en a résulté. La part des créanciers étrangers dans les dettes publiques nationales a fortement augmenté dans les pays dont les dettes étaient attractives. »

<sup>5</sup> Aglietta 2017, p. 32 : « les ménages aisés ont voulu élever leur ratio richesse/revenu en diversifiant leurs avoirs financiers sur les marchés. Ils ont abondamment acheté à crédit des actifs négociables (obligations, actions, propriétés foncières) à maturité longues. Les ménages, dont le pouvoir d'achat des revenus stagnait ou s'érodait, ont cherché eux à préserver leur mode de consommation en prenant le risque de l'endettement à la consommation à des taux prohibitifs ».

<sup>6</sup> Comme cette hypothèse audacieuse peut surprendre, il est intéressant de rappeler la problématique de cet économiste : « Avec le développement moderne de la recherche historique [...] il est possible d'aller à l'envers de l'illusion d'un état originel de liberté et de raison propre au XVIII<sup>e</sup> siècle [...] L'économie politique devient, non la science de la liberté individuelle, mais une science de la création, de la négociabilité, de la libération et de la rareté de la dette » (Commons 1989, t. 1, p. 390, notre traduction). La dette est pensée ici comme le lien social primordial : il n'est donc pas fondé historiquement de partir de l'échange libre d'individus rationnels. D'ailleurs, même lorsque le capitalisme moderne se constitue, les échanges s'insèrent dans une structure institutionnelle qui est la condition même de leur expansion. C'est pourquoi Commons estime que le capitalisme a besoin de fondation légales pour naître et croître. Il préfère donc parler de *transactions* et non d'*échange*. Plus généralement : « Historiquement, il est plus exact de dire que la plupart du genre humain vivait dans un état caractérisé par l'impossibilité de se libérer de la dette et que la liberté vint avec une substitution graduelle de dette dont on ne pouvait se libérer » (Commons 1989, t. 1, p. 390, notre traduction).

d'échange (qui ne fait pas référence à la structure institutionnelle)<sup>7</sup>. Nous faisons ainsi nôtre ce point de vue *institutionnaliste*<sup>8</sup> : il s'agira de comprendre la dette dans sa composante économique, mais aussi de mesurer les rapports de force qu'elle exprime et leur signification anthropologique. La dette renvoie à des réalités politiques et symboliques. Réalités politiques, car la dette est en lien avec la structure sociale interne (les rapports de pouvoir s'établissant entre groupes sociaux), mais aussi avec les rapports entre nations (les pays créditeurs usent de leur puissance sur les débiteurs). Réalités symboliques, car la dette s'inscrit dans un système d'évaluation et de paiement – l'ordre monétaire – qui est au fondement des sociétés ; le symbole renvoie étymologiquement et fondamentalement à la question de l'alliance, de ce qui fait société<sup>9</sup>.

C'est pourquoi l'on ne peut raisonnablement – à la différence de la majorité des économistes se contentant d'évoquer les figures de la dette « économique », du marché avec ses « lois » supposées et de la crise « régulatrice » – faire comme si ces figures n'avaient pas de socle anthropologique et ne s'inscrivaient pas dans une continuité historique. Derrière la dette, c'est une économie du social qu'il faut voir, c'est une construction politique. La référence à la « construction » ici ne signifie nullement un jugement sur le fait que les structures institutionnelles concernées soient arbitraires : l'artifice n'est pas l'arbitraire. Le hasard et la nécessité produisent des déterminations historiques que l'on ne peut occulter. Et c'est bien la connaissance de ces rapports de nécessité qui permet de repérer l'espace possible de la politique.

La dette rejoint d'autant plus les conflits de répartition que, dans nos économies contemporaines, la part socialisée n'a eu de cesse de croître : nul hasard à ce que les tentatives de réduction de la dette publique passent bien souvent par une diminution

---

<sup>7</sup> Maucourant 1993.

<sup>8</sup> L'institutionnalisme, à l'origine, est une école de pensée américaine réunissant classiquement trois grands auteurs américains de la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle, T. B. Veblen, W. C. Mitchell et J. R. Commons. Ces auteurs ont en commun le refus d'une économie comme science des choix : ils proposent une pensée évolutionniste de l'économie entendue comme processus de production, circulation, répartition et consommation des richesses sociales (Corei 1995). En d'autres termes, ce n'est pas l'hypothèse du « comportement maximisateur » des agents qui fonde cette approche mais bien la prise en considération première de la *forme sociale de l'économie*. Karl Polanyi peut être considéré comme faisant *de facto* partie de ce mouvement, non pas seulement parce que ses héritiers intellectuels directs le pensaient, mais aussi parce qu'il a écrit en 1957 un texte remarquable au titre évocateur à ce sujet : « L'économie comme procès institutionnalisé » (Polanyi 2008 [1957]).

<sup>9</sup> Maucourant 2017, p. 133-135.

de la dépense sociale dans la plupart des pays occidentaux. On comprend donc la nature éminemment politique de la question de la dette, car elle concerne des choix cruciaux sur le type de structure socio-économique désirée. La question est essentiellement le volume de biens collectifs produits et leur mode de financement. Ce point théorique étant rappelé, nous pensons qu'il est insuffisant. Il n'y a pas de progrès possible de la théorisation sans la mise à l'épreuve de la réalité.

Or, cette question des rapports entre dettes économiques et pouvoirs sociaux est au cœur d'expériences historiques décisives qui peuvent informer la théorie en même temps que permettre d'interpréter les faits, depuis la formation des États-Unis d'Amérique jusqu'à la crise monétaire de l'Union européenne, sans oublier les turbulences des capitalismes de l'Orient arabe qui n'échappent à personne depuis 2011. Notre perspective générale est institutionnaliste, non seulement parce qu'elle essaie d'articuler ces réalités et une conception générale que l'on doit à des fondateurs (comme Veblen, Commons ou Polanyi), mais aussi en raison d'une attention particulière portée à l'histoire économique et à ses progrès.

Il se trouve qu'à la frontière entre économie et histoire une notion nous est utile pour développer ce point de vue institutionnaliste : la *défense de la richesse*. Il s'agit de la problématique de Jeffrey Winters, politiste qui propose une interprétation fructueuse de la genèse du fédéralisme américain. Son approche des institutions se centre sur la question des inégalités et de la concentration de richesses. L'auteur met en évidence un paradoxe à partir d'une analyse historique : les présentes sociétés démocratiques seraient les plus inégalitaires en termes économiques de toute l'histoire humaine. Il se démarque ainsi de la problématique néoinstitutionnaliste adoptée par certains économistes (pourtant déjà quelque peu hétérodoxes<sup>10</sup>) :

Despite all the emphasis on the horizontal in the economics and new institutionalist literatures, it is deeply problematic that market democracies have achieved some of the highest degrees of wealth inequality seen in human history<sup>11</sup>.

<sup>10</sup> On pense ainsi à Douglas North, dont un livre paru en français (North 2005) est assez représentatif de cette tendance. Mais, le tout dernier Douglas North, celui de *Violence et Ordres sociaux* nous semble plus intéressant : nous y reviendrons.

<sup>11</sup> Winters 2017, p. 162. Voir aussi, p. 159 : « This accent on conflict, disruption, tensions, and force is out of step with the bulk of economic and institutionalist analyses of political economies that focus mainly on the activities of investment, contract, and exchange, particularly within frameworks of emerging or established markets and states. When matters of property and enforcement are examined, the emphasis is mostly on the predatory role of states. Notably absent is any serious theorization of wealth concentration. Instead, the horizontal or self-balancing character of political economies is highlighted through extensive

Il invite à faire un pas de côté par rapport aux économistes orthodoxes : il ne s'agira pas d'étudier le marché, la formation des contrats, par exemple, mais de s'intéresser au mécanisme d'accumulation et de concentration des richesses<sup>12</sup>.

Dans le sillage de cette problématique, nous expliquerons, dans la première partie de cette contribution, pourquoi la « défense de la richesse » est un cadre d'analyse intéressant : fondé sur un examen de la genèse du fédéralisme américain, ce cadre jette une lumière inattendue sur les rapports entre dette et politique. Dans une seconde partie, nous explorons la signification des politiques actuelles de la dette menées dans le cadre *proto-fédéral* de l'Union européenne, éclairant notamment la récente expérience italienne.

Il existe une suite à la présente contribution<sup>13</sup> : nous essaierons, dans l'article suivant celui-ci, d'éprouver notre cadre analytique sur deux capitalismes périphériques de la Méditerranée orientale. *L'ordre de la dette* ne se décline pas, en effet, simplement dans les formes classiques du capitalisme : les cas grecs et libanais, dans leur radicalité, jettent une lumière crue sur les rapports entre économie et pouvoir.

#### I- LA « DÉFENSE DE LA RICHESSE » COMME CADRE D'ANALYSE

Lier la question de la dette à celle des pouvoirs est constitutif d'un point de vue institutionnaliste, mais pose des difficultés à l'économiste traditionnel. Celui-ci considère en effet que les dettes engendrées dans le processus économique relèvent non pas de raisons politiques ou sociales, mais exclusivement d'une logique économique. Toujours selon ce point de vue, l'économie devrait être ordonnée par les règles stables issues de cette évolution culturelle qui a sélectionné l'économie de marché

---

discussions of markets, exchange, fair competition, efficiency, cooperation, trust, credible commitments, and equilibrium. »

<sup>12</sup> Winters 2017, p. 163 : « Although wealth stratification is firmly established as ordinary and durable, its maintenance is anything but automatic. Sustaining extreme material inequality requires deliberate and active strategies of wealth defense on the part of the rich. The concept of wealth defense is not easily separated from that of wealth accumulation. This is partly because for thousands of years, being rich involved being armed, engaging in violence and coercion, extracting resources from broad territories, while also holding positions of direct rule. Nevertheless, an effort is made here to focus on the politics and power that sustain rather than create extreme material inequalities. How do the richest strata defend their fortunes against threats of taking and redistribution, particularly those arising from overt power plays as opposed to impersonal economic processes? »

<sup>13</sup> Voir « L'ordre de la dette : les exemples grec et libanais (sur la *défense de la richesse*, partie 2) », *infra* p. 0000-0000.

et ses principes comme le meilleur des systèmes économiques, comme le meilleur des mondes (économiques) possibles. Dès lors, l'immixtion du politique est pensée comme exprimant l'arbitraire d'intérêts particuliers ou l'irrationalité propres aux rapports politiques. Le renouveau libéral incarné par Milton Friedman, exposé avec clarté dès 1953, est une référence devenue classique dans les esprits des décideurs et des économistes<sup>14</sup>.

Pourtant, c'est bien parce que l'univers social ne peut pas être totalement formalisé par des normes établies *a priori* que l'autonomie du politique comme capacité de décision est essentielle à la survie de la société<sup>15</sup>. Par où Ludwig Mises, autre grand libéral, s'est sans doute trompé, à notre avis, en affirmant que la souveraineté était une « illusion ridicule<sup>16</sup> ». Des crises aussi graves que celle de 1929 ou 2008 manifestent d'ailleurs cette incomplétude de la raison économique, cet impossible autoréglage de la dette par le simple jeu de l'intérêt individuel. Mais, ce qui se révèle dans les grandes crises d'un capitalisme bien établi se révèle aussi lors des moments critiques qui inaugureront son expansion : l'avènement d'une *nouvelle société* sur les décombres de l'ancienne. La Révolution française de 1789 ou son aînée, la « Glorieuse Révolution » anglaise de 1689, sont des moments souvent invoqués pour comprendre ce basculement de l'ancien vers le nouveau.

Nous voulons privilégier, pour la constitution de notre cadre d'analyse, la Révolution américaine, composante de la *Révolution atlantique* qui n'est pas assez mobilisée à notre sens : c'est la naissance d'un État fédéral qui se produit alors, l'Europe ne pouvant en négliger les leçons. C'est à ce point que doit être évoquée la problématique de la « défense de la richesse » que l'on doit à Jeffrey Winters :

There are two important sources of variation in the forms of wealth defense across the centuries that are linked to organization and violence. One, already alluded to, is the extent to which rich actors are armed and defend their fortunes personally. When this happens, the wealthy almost always hold positions of direct rule. The other is whether wealth defense is carried out individually, collectively, or impersonally through a state apparatus that guarantees property and wealth against most threats. As one moves from individual to collective to state, the rich are increasingly disarmed and less likely to govern directly. It is across this series of changes that wealth as a material power resource is increasingly deployed as cash for wealth's defense<sup>17</sup>.

<sup>14</sup> Friedman 1953.

<sup>15</sup> Sapir 2016.

<sup>16</sup> Polanyi 1983, p. 251.

<sup>17</sup> Winters 2014.

Notre histoire de la dette commence à l'orée de l'ère contemporaine : elle est porteuse de considérations sur la coercition, l'État, les factions<sup>18</sup>, voire les classes. Dans son dernier grand ouvrage, Douglass North, à qui on ne saurait dénier le statut d'économiste, n'hésitait pas à raisonner sur des fondements non-économiques, laissant ainsi de côté ce qui l'avait rendu célèbre, à savoir l'utilisation des coûts de transaction en histoire économique. C'est la réalité présente de l'Europe, où la crise de la dette s'est accompagnée de politiques déraisonnables, qui nous incite à adopter un point de vue aussi réaliste. Les discours dominants sur la dette, qui sont parfois cohérents *a priori*, manquent de pertinence parce qu'ils occultent les jeux multiformes qui se nouent autour de la dette.

Pour l'époque contemporaine qui voit l'essor du capitalisme, la question de la dette doit être éclairée par la *wealth defense* et son rapport à la démocratie. En Europe aujourd'hui, comme nous le verrons, les tentatives de « fédéralisme disciplinaire » à travers les mécanismes dits de « relance de nouvelle génération » consacrent le parti des créanciers, et donc le royaume de la « défense de la richesse ». Précisons les choses : la pandémie de la Covid 19 a semblé permettre un *aggiornamento* de la doctrine économique de la Commission européenne puisque ce plan représente un effort de mutualisation des dettes européennes. La Commission va lever sur les marchés financiers les montants nécessaires pour le financement de ce plan dit de « nouvelle génération » : 750 milliards sur plus de cinq ans. Il prendra la forme de subventions et de prêts assortis d'une conditionnalité stricte : celle d'inscrire les plans nationaux dans les recommandations du semestre européen, lequel est en faveur de la discipline de marché et encourage des logiques essentiellement marchandes. Ce cas européen n'est à l'évidence qu'une déclinaison d'une tendance générale.

Revenons à l'expérience américaine. Jeffrey Winters met en lumière que la défense de la richesse est prise en charge par un appareil d'État garantissant la propriété et la richesse contre la plupart des menaces. Les plus riches ne vont pas essentiellement défendre directement par eux-mêmes leur patrimoine et leur position dominante :

---

<sup>18</sup> North, Wallis, Weingast 2010. Dans « tout État naturel », écrivent les auteurs, c'est-à-dire dans toute forme de l'État ayant précédé en Occident les « ordres sociaux d'accès ouvert » de l'ère contemporaine, « l'économie est la continuation de la politique par d'autres moyens » (*ibid.*, p. 121). Selon ces auteurs, les États-Unis de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle connaissent seulement une « transition vers l'accès ouvert » (*ibid.*, p. 291). Avant cette approche néo-institutionnelle, l'institutionnalisme historique (grâce à Commons) et la sociologie économique avec Weber avaient montré l'importance de la nature de l'État relativement aux formes du capitalisme ; voir Maucourant 2013.



ils vont faire appel à l'État. Et leur richesse matérielle investit la sphère de l'État pour assurer leur propre défense :

The American case illustrates how democracy was radically restructured during the Constitutional Convention to impair the ability of poorer majorities from using participation power and legitimate democratic institutions to produce policies favorable to the many at the expense of the rich few. These structural changes help explain how extreme enrichment of American oligarchs could continue despite major expansions of participation and voting. Even universal suffrage posed few threats to the ultra-rich because what could be voted on and how participation was reorganized built strong safeguards into the very structure of democracy itself. The discussion turns first to the emergence of wealth stratification and how wealth has been defended throughout human history<sup>19</sup>.

Winters nous offre ici une précieuse clef de lecture : la création d'institutions peut donc avoir pour vocation d'assurer la domination du plus petit nombre sur le plus grand. Plus encore, l'élargissement du corps électoral ou encore le suffrage universel ont été de peu de poids pour inverser le rapport de force en faveur des plus riches. La défense du plus petit nombre se fait au sein même de la démocratie et non à l'extérieur d'elle-même. Évoquons avec Winters les craintes de James Madison dans les *Federalist Papers* :

Madison's (1787a) discussion of factions in The Federalist Papers, particularly those based on wealth inequality, invokes a sorting model, which he views as natural and moral. The problem for Madison is not wealth inequality, but how to design government institutions that neutralize the threats posed by the jealous many against the rich few. The rights of property (including its grossly unequal distribution) start for Madison with "the diversity in the faculties of men." The equal protection of men endowed with different faculties "is the first object of government"<sup>20</sup>.

Madison assigne alors comme objectif aux institutions la neutralisation des menaces qui peuvent émaner du plus grand nombre, jugé jaloux du bien d'autrui. Préoccupation évidemment toujours très présente dans les dynamiques politiques contemporaines, car nous sommes en train d'atteindre, en Occident, en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, un niveau d'inégalité comparable à celui du début du XX<sup>e</sup>. Or, les formes de la dette accompagnent les mutations de la richesse sociale. La dette, en effet, devient progressivement un titre de propriété de plus en plus négociable, voire liquide grâce aux évolutions financières du

<sup>19</sup> Winters 2017, p. 165.

<sup>20</sup> Winter 2017, p. 209, n. 13.

<sup>21</sup> Krugman 2008, p. 165-166. Il rejette avec rigueur une cause économique souvent avancée, « l'évolution anonyme en faveur du travail qualifié » au profit de mécanismes « institutionnels et normatifs ».

XVII<sup>e</sup> siècle. Commons voyait d'ailleurs dans ce nouveau système de la promesse – garanti par le droit – un fondement du capitalisme<sup>22</sup>. Cette question de la dette est donc essentielle pour le nouveau régime économique qui se fortifie au XVIII<sup>e</sup> siècle. À côté de l'institution du salariat appelé à devenir un pilier d'un ordre social en formation, l'institution de la dette en constitue un autre pilier par ses métamorphoses.

La dette est en effet un ingrédient critique de ce changement rendant pensable la Révolution industrielle : sans la prolifération réglée de la dette, le taux de l'intérêt n'aurait pu chuter, chose si nécessaire à l'accumulation durable du capital. La dette est aussi une clef de cette mutation assurant la viabilité du capitalisme grâce à la naissance d'une société de consommation. Plus que jamais, la dette doit demeurer un fardeau, car ne pas la rembourser mettrait en danger l'ordre de la propriété. Que semble loin, disons archaïque et dangereux, l'antique travail de Solon qui par le « rejet du fardeau » (*seisachtheia*, *σεισάχθεια*), faisait passer l'intérêt de l'État sur les grands propriétaires, car annuler la dette, c'est, maintenant, annuler ce qui rend possible la croissance de la nouvelle société, selon la nouvelle représentation des choses. Les « marchandises de type 2 », ces promesses négociables, sont, en effet au cœur d'un nouveau processus d'accumulation du capital, comme le reconnaissent en 2012 deux penseurs marxistes du courant de la *Wertkritik* : le « rejet du fardeau », dans ces conditions, n'est autre chose que la fin d'un monde<sup>23</sup>.

Le moment de fondation des États-Unis illustre à la fois l'importance de cette question de la dette et la nature des institutions en construction. Allons précisément à la période qui court de 1781 à 1787 : de la défaite anglaise de Yorktown en 1781 à la Convention fédérale de Philadelphie. La crise de la *défense de la richesse* en ces temps de révolution va en effet donner naissance à une organisation institutionnelle qui va permettre de contenir la pression au plus grand nombre qui commençait à se faire sentir en ces temps de rupture. C'est la tâche que se donnent les constituants américains ; quatre années plus tard, d'ailleurs, la Constituante française va tenter de résoudre semblable difficulté, car la Grande Peur de l'été 1789 avait montré que l'impensable était

<sup>22</sup> Commons souligne en effet l'importance de « l'invention de la transférabilité et de la permanence de la promesse, sans égard à la personne engagée par cette promesse (de dette). Et, cette transformation a été si substantielle que ces simples promesses entre égaux, constitutives des dettes du système de crédit, peuvent elles-mêmes être traitées en droit et par le sens commun comme des marchandises, quoiqu'elles ne soient ni des marchandises ni des esclaves ni des serfs traités comme tels, mais des anticipations subjectives issues de la confiance dans les promesses du gouvernement, des cours et des hommes d'affaires ». Voir Commons 1924, p. 250 (notre traduction).

<sup>23</sup> Lohoff, Trenkle 2014, p. 142.

possible. Le cas américain a ceci de particulier, en 1787, qu'une sévère récession frappe et que se développe une déflation dans le contexte de progression de l'endettement privé des fermiers.

Or, les plus riches Américains détiennent des bons du Trésor et des créances sur les fermiers. Les créanciers exercent ainsi une pression sur les fermiers comme sur l'État. Des expulsions sont organisées. Face à cette situation, les États membres de la jeune fédération américaine adoptent des attitudes différentes : ce point est essentiel. Le Rhode Island, par une politique d'expansion monétaire, prend le parti du plus grand nombre. Face à lui, l'État du Massachussets organise une rude répression des fermiers endettés et prend résolument le parti des moins nombreux, avivant les tensions jusqu'à faire surgir des affrontements armés.

L'organisation de la Constitution vise alors à contenir les tentations de favoriser les débiteurs qui pourraient menacer les intérêts établis :

The new Constitution created a much stronger federal government with less democracy below and a tighter concentration of power at the top – including an upper Senate that could constrain the people's House, a judiciary of just nine persons that would play a particularly important role in property and wealth defense, and a single executive president. Written in language intended to leave most powers to the states, the document nevertheless included an explicit statement of things states could not do, all of which are a direct reflection of the wealth defense scare that motivated many at the Convention. Article I, Section 8 gave Congress the power to establish "uniform laws on the subject of bankruptcies throughout the United States." This removed from the states the ability to intervene in this sensitive zone of contestation between creditors and debtors. Article I, Section 10 contained a laundry list of prohibitions on states that concisely summarized every injustice that American democracy in the 1780s had perpetrated on the rich. No state shall "...coin money; emit bills of credit; make any thing but gold and silver coin a tender in payment of debts; pass any bill of attainder, ex post facto law, or law impairing the obligation of contracts...." The last two states to ratify the Constitution were the staunchest paper-money states – North Carolina resisted for 23 months after the first state signed, and Rhode Island held out for 30 months [...]<sup>24</sup>.

Ces dispositifs révèlent combien les États sont dépossédés de leur capacité à intervenir sur les rapports entre créanciers et débiteurs. La fédéralisation des questions financières et bancaires se fait clairement en faveur d'une certaine oligarchie. La même idée se retrouve à l'œuvre dans le cas européen qui mérite analyse à l'aune de cet événement américain.

---

<sup>24</sup> Winter 2017, p. 187.

## II- LES « GARDIENS DES INTÉRÊTS ÉTABLIS » DE L'UNION EUROPÉENNE

La crise des dettes souveraines a masqué l'ampleur d'un endettement privé dans les pays du sud de l'Europe : Grèce, Espagne, Portugal, mais aussi plus au nord, l'Irlande. L'austérité instaurée par l'UE après 2012 frappe les plus vulnérables, qui voient la précarité augmenter, le chômage les atteindre davantage et un ensemble de services publics disparaître ou se réduire. Le prix sera payé très largement par les mêmes au moment de la pandémie.

Or, l'Union européenne a adopté une politique favorable aux intérêts créditeurs. Il n'y a pas eu de rébellions, comme dans le cas américain de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais un vent de contestation appelé « populisme »<sup>25</sup> en Grèce, Espagne, Portugal et Italie. La *Ligue du Nord* opère même une mue partielle en prétendant défendre les travailleurs pauvres et déclassés du Midi italien. Tel fut le pari de Matteo Salvini. Cette séquence historique pourrait être apparentée au flottement qui caractérise la période antérieure à la Constitution des États-Unis. À l'évidence, les mécanismes institutionnels de l'UE et l'inconsistance avérée des leaders « populistes » ont permis de maintenir cet ordre créateur.

La Grèce a été asphyxiée par la Banque centrale européenne et l'Espagne, incapable d'adopter une ligne claire sur la question européenne, s'est égarée dans ses propres contradictions. La phase « populiste » a ainsi échoué, sauf au Royaume-Uni, car les Britanniques disposaient de l'institution-clef qui ne permettait pas à l'ordre européen de s'imposer à eux : une monnaie indépendante. Après cette phase, comme aux États-Unis et à la faveur de la pandémie (qui révèle le désarmement sanitaire européen généralisé), s'installe l'idée d'un « fédéralisme autoritaire complétant l'« euroïsation »<sup>26</sup> » à l'œuvre. Là, de nouvelles dispositions institutionnelles vont rendre la sortie de l'Euro plus difficile et imposer par la promotion des réformes structurelles à un ordre favorable à la *wealth defense*.

À ce stade, la notion de « gouvernement hors les murs » va nous aider à préciser le mécanisme de la défense de la richesse dans le cadre du *proto-fédéralisme* européen :

<sup>25</sup> Il convient de préciser que cette dénomination n'a pas de contenu univoque. Nous ne faisons qu'user de ce mot pour désigner ce que l'*opinio communis* comprend immédiatement dans les circonstances présentes, sans qu'il s'agisse, ici, d'une démarche conceptuelle. Néanmoins, il existe des travaux posant avec intérêt la problématique du populisme d'une façon qui ne soit pas *a priori* négative comme on peut le découvrir en lisant Christopher Lasch ou David Goodhart. Cf. Lasch 1995 et, plus récemment, Goodhart 2017.

<sup>26</sup> Sacriste, Vauchez 2019, p. 8-9.

L'« €-isation de l'Europe », c'est d'abord en effet l'histoire de la montée en puissance d'un pôle financier au cœur du projet européen. Il ne s'impose pas « d'en haut » sous l'effet d'un « diktat de Bruxelles », ni « de l'extérieur », pas plus qu'il ne constitue une élite « supranationale ». C'est bien plutôt un réseau *transnational* toujours plus dense de bureaucraties, « trésoriers » français, allemands, italiens et autres mais aussi hauts fonctionnaires de la DG Ecofin<sup>27</sup> de la Commission et banquiers centraux, nationaux et européens, dont les prodromes remontent aux premiers comités d'experts des années 1960 mais qui se sont consolidés avec l'adoption de l'euro comme monnaie unique<sup>28</sup>.

L'affirmation de ce *gouvernement hors les murs*, c'est-à-dire l'affirmation d'institutions peu ou pas démocratiques a, comme nous l'avons vu, suscité de l'inquiétude au sein même du Parlement européen. On retrouve l'interprétation donnée par Veblen<sup>29</sup> de cette nouvelle institution d'alors, le *Système de la réserve fédérale*, qu'il estime être un *Grand syndicat des intérêts établis*<sup>30</sup>. Il n'y a pas de neutralité politique de l'institution de la monnaie. En substance, selon cette ligne d'analyse :

[...] la politique monétaire a pour fonction principale de faire reporter une partie du poids de la régulation de la dette sur la fraction dominée des intérêts dominants. Autrement dit, les outsiders (petits hommes d'affaires encore proches de l'industrie), potentiellement menaçants, sont assignés à leur place subordonnée. La politique monétaire ne frappe donc pas seulement le bien-être de la couche dominée, mais bloque également les aspirations de la fraction dominée des intérêts dominants<sup>31</sup>.

Le processus d'approfondissement d'un système fédéral par la monnaie, que ce soit aux États-Unis, il y a un siècle, ou maintenant en Europe, implique la mise au point d'une machine éco-politique qui est en dehors de l'ordre démocratique, mais le contient et le façonne. Cet ordre de la dette fige des réalités existantes, c'est-dire des rapports de force existant à un moment donné, et contient les évolutions, de façon à rendre presque impossible la modification des termes des relations entre créancier et débiteur. La conséquence est claire sur l'État social<sup>32</sup> et nous y reviendrons.

<sup>27</sup> Direction générale des affaires économiques et financières de la Commission européenne.

<sup>28</sup> Sacriste, Vauchez 2019, p. 9, *souligné par les auteurs*.

<sup>29</sup> Veblen 1923.

<sup>30</sup> Pour une présentation de cet aspect insuffisamment connu de la pensée du grand économiste et sociologue américain, voir Maucourant 2016.

<sup>31</sup> Maucourant 2016, p. 54.

<sup>32</sup> Sacriste, Vauchez 2019, p. 9-10 : « En ce sens, l'€-isation désigne aussi une re-hiérarchisation au cœur même du projet européen qui se joue à mesure que s'affirme le rôle tuteur acquis par ce pôle technocratique financier. On comprend alors qui sont aujourd'hui les vrais perdants de ce processus, qu'il s'agisse des « élites du Welfare » tenantes à Berlin, Bruxelles, Paris ou Rome, de l'autonomie (relative) des politiques liées

Dans le sillage de la problématique de l'euroïsation, il est possible de développer la question des rapports de classe, car les perdants de ce jeu du gouvernement « hors les murs » sont la grande part du salariat dont la vie dépend de la portion socialisée de l'économie, celle-là même qui limite le libre jeu du marché ou participe d'un autre mode d'allocation de ressource. Le marché du travail, en particulier, est l'espace d'échanges monétarisé entre détenteurs de capitaux et non-proprétaires. Dans ces conditions, diminuer la part socialisée de l'économie, c'est renoncer à maîtriser la domination qui est inhérente à ce lieu essentiellement asymétrique qu'est le marché du travail.

La logique du gouvernement « hors les murs », propre à l'Eurogroupe est en réalité une mise sous tutelle politique et administrative des États placés « sous programme » (Chypre, Espagne, Grèce, Irlande, Portugal). On y assure un suivi scrupuleux de la mise en œuvre de la stratégie de choc budgétaire administrée dans le cadre des mémorandums, mais, aussi, leur sortie « post-programme » dans les années qui suivent. L'élargissement du rôle gouvernemental de l'Eurogroupe s'observe également avec l'entrée, au milieu des années 2010, de l'agenda des « réformes structurelles ». S'appuyant sur des « Notes analytiques » produites par la DG Ecfm, l'Eurogroupe passe désormais en revue un spectre large de questions fiscales, sociales et éducatives, toujours saisies sous l'angle qui lui est propre de la stabilité financière et de la consolidation budgétaire, qu'il s'agisse de *Labor Law Tax, Investment, Pension stability, Insolvency Framework, Spending Reviews, Human Capital (Education policy)*<sup>33</sup>...

Cette crise des dettes souveraines marque bien un moment-clef de la dynamique de l'Union européenne, car c'est le gouvernement « hors les murs » qui interprète et met en œuvre les traités européens qui ont engendré une façon de *constitution économique*, fondamentalement anti-keynésienne et n'ayant pas d'équivalent dans les démocraties capitalistes. On rappellera d'ailleurs que ces traités sont imprégnés, en effet, de la pensée ordolibérale qui s'est développée en Allemagne durant le siècle dernier :

---

à l'État social ou des acteurs de la politique représentative (partis, parlementaires nationaux ou européens, voire même ministres eux-mêmes en vérité souvent dépassés par l'autonomie de leurs bureaucraties au niveau européen) dont la légitimité à impulser, coordonner, ou piloter le projet européen se trouve considérablement fragilisée. »

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 22 : « Au final, de la BCE à l'Eurogroupe, de l'EWG aux Sommets de la zone euro, en passant par la troïka et le Mécanisme européen de stabilité, c'est tout un espace politico-administratif de gouvernement de l'euro qui s'est progressivement consolidé « hors les murs ». C'est dans ce cadre hybride, mi-inter-gouvernemental et mi-supranational, mi-officiel et mi-officieux, et construit à bonne distance des contrôles politiques et parlementaires, qu'a pu se développer un puissant système de surveillance des politiques des États membres placé sous le triple signe de la stabilité financière, de la consolidation budgétaire et des réformes structurelles. »

ils accomplissent le projet d'une autonomisation radicale de l'économie. La crise de la dette a ainsi bien constitué une opportunité attestant la vigueur de cette constitution singulière, notamment dans sa capacité à défendre la richesse.

Pour éviter toute critique portant sur l'inefficacité intrinsèque de cette constitution de l'économie qui prétend faire l'économie de la politique, de cette manière de « construire l'Europe » sous l'empire de la règle en rejetant toute forme d'acte « discrétionnaire », un récit étonnant a été forgé : l'État social serait la cause de la crise et les dettes publiques devenues incontrôlables. Magistral coup de force intellectuel alors que la crise de 2008 avait pour origine, principalement, la dette privée<sup>34</sup> ! Et ce, alors que c'est le principe même d'une monnaie unique (instituée dans une zone très hétérogène) qui a amplifié les déséquilibres et créé des problèmes de dettes extérieures qui ne se seraient jamais ainsi développés dans le cadre de monnaies nationales<sup>35</sup>.

C'est pourquoi les États-Unis, épice de la crise, s'en sont sortis dans la décennie 2010, période en revanche de stagnation européenne. D'ailleurs, qu'est-ce donc qu'une monnaie « unique » qui autorise à spéculer à tout moment sur son éclatement ? Curieuse « union » où les évaluations changeantes de la qualité des différentes dettes souveraines sont sources de désordres sans fin et où la contemplation des *Balances TARGET 2*<sup>36</sup> nourrit anxiété et ressentiment ? Cette construction monétaire a été bien problématique pour le bien-être des populations européennes, mais a assis le pouvoir des créanciers : il est donc assez clair qu'un véritable *parti des banques* a pu naître, récupérant à son propre compte la notion d'intérêt général. Nous retrouvons une vieille intuition institutionnaliste ainsi formulée par Commons : il y a un « dessein public<sup>37</sup> »

<sup>34</sup> Sapir 2008.

<sup>35</sup> Saint-Étienne 2011, p. 38 et 58.

<sup>36</sup> *TARGET 2* est le système de paiement utilisé par les banques de l'UE (*Trans-european Automated Real-time Gross settlement Express Transfer system*). C'est bien sûr ici que se matérialise l'état des choses entre États créditeurs et débiteurs, d'où la critique récurrente selon laquelle « le système *TARGET 2* est, en fait, l'instrument privilégié et inavoué utilisé par l'Eurosystème pour renflouer plusieurs États européens en difficulté au détriment d'autres États de la zone euro, en premier lieu de l'Allemagne » (Grjebine 2012, p. 269).

<sup>37</sup> Commons (1924, p. 244) va même jusqu'à écrire qu'il existe « toujours un dessein collectif (*public purpose*) dans chaque système monétaire, même le plus primitif ». Dix années après, il précise : « Sont-ce les coutumes des milieux d'affaires avec leur dessein privé (*private purpose*) qui prévaudront ? Où sera-ce la politique de l'État, qu'elle soit législative, administrative ou judiciaire, avec son dessein public, qui prévaudra ? » (Commons 1989, t. 1, p. 465). À l'époque des crypto-monnaies ou des formes monétaires que veulent développer les GAFAM, on comprend que la réflexion institutionnaliste de Commons est d'une actualité brûlante.

propre à chaque système monétaire. Polanyi disait quelque chose de semblable en affirmant, en substance, qu'il n'est pas possible d'abstraire l'institution de la monnaie de déterminations politiques essentielles. La mécanique de l'étalon-or ou celle de l'euro sont bien plus efficaces qu'une vieille opération de police ou de canonnière.

Les citoyens des pays en périphérie économique de l'ordre européen se sont retrouvés dans la situation bien décrite par Lazaratto, celle de l'homme endetté :

L'immense majorité des Européens est triplement dépossédée par l'économie de la dette : dépossédée d'un pouvoir politique déjà faible, concédé par la démocratie représentative ; dépossédée d'une part grandissante de la richesse que les luttes passées avaient arrachée à l'accumulation capitaliste ; dépossédée, surtout, de l'avenir, c'est-à-dire du temps, comme décision, comme choix, comme possible<sup>38</sup>.

La *défense de la richesse* a ainsi impliqué une profonde *crise de l'avenir* propre aux sociétés européennes.

La récente pandémie illustre la pertinence de la *défense de la richesse* : celle-ci est renforcée par les nouveaux dispositifs fédéraux. Face à une crise dont l'ampleur et la durée semblent plus que jamais indéterminées, l'UE tente, en rupture apparente avec sa doctrine, de mettre au point un plan de relance mêlant subventions et prêts accordés aux États. Les montants de l'ordre de 750 milliards d'euros sur cinq ans ont dû faire l'objet d'une organisation particulière pour pouvoir être répartis entre États. Toutefois, à l'heure où nous écrivons ces lignes, la cour suprême allemande (le tribunal constitutionnel de Karlsruhe) jette un doute sur l'avancée de ce programme – bien modeste comparée à celui des États-Unis en 2021 : le mécanisme de dette commune prévu par le Fond de relance est au cœur du problème. Il faut inscrire la décision de cette cour dans son refus du principe de « souveraineté européenne », précisé dans un arrêt de 2009 qui inspire ses jugements depuis lors de manière réitérée<sup>39</sup>.

<sup>38</sup> Lazaratto 2009, p. 12. Notons ainsi que la défense de la richesse passe aussi par la construction au niveau social d'une relation créancier débiteur qui devient le fondement d'un contrat social léonin entre les travailleurs et le monde de la « finance » (*ibid.*, p. 22) : « Dans le néolibéralisme ce qu'on appelle de façon réductrice "finance", exprime la montée en puissance de la relation créancier-débiteur. Le néolibéralisme a poussé à l'intégration du système monétaire, bancaire et financier à travers des techniques qui traduisent la volonté de faire de la relation créancier-débiteur un enjeu politique majeur, puisqu'elle exprime, sans aucune ambiguïté, un rapport de force fondé sur la propriété. Dans la crise, le rapport entre propriétaires (du capital) et non propriétaires (du capital) démultiplie son emprise sur toutes les autres relations sociales. »

<sup>39</sup> Bundesverfassungsgericht 2009 : « As long as, consequently, no uniform European people, as the subject of legitimisation, can express its majority will in a politically effective manner that takes due account of equality in the context of the foundation of a European federal state, the peoples of the



Ces sommes bien faibles sont soumises par ailleurs à une conditionnalité : suivre les recommandations du « semestre européen ». Ce mécanisme de coordination des politiques économiques européennes incite les nations à engager des réformes dites « structurelles », c'est-à-dire les réformes qui affectent le fonctionnement du marché des biens et des services, ou encore celui de la protection sociale. Ainsi, pour obtenir des subsides, certaines réformes apparaissent plus stratégiques que d'autres comme celle de la protection sociale ou de l'assurance chômage dans le cas français. Le fédéralisme rampant qui se dessine rejoint ici la thèse de Winters sur la *défense des richesses*. Il s'agit de créer une conditionnalité qui déterminera les politiques économiques futures et représentera une assurance contre les velléités de sortie de la zone euro.

Certes, le dispositif peut paraître dérisoire au regard d'une éventuelle crise de la dette d'une dimension sans précédent, en raison des effets de la pandémie de la Covid 19, qui n'est pas maîtrisée et dont les effets restent mal connus. Ce besoin de garantir un semblant de stabilité financière (ce qui ne signifie pas une stabilité économique) pour obtenir un ordre favorable au plus petit nombre se traduit aussi par des arrangements institutionnels au sein des nations.

L'Italie est, à un double niveau, un espace d'observation intéressant. La *défense de la richesse* a trouvé une première fois une puissante illustration lors de la spéculation contre la dette publique italienne à l'automne 2011. Le gouvernement démissionnera en novembre de cette année-là, deux jours après une flambée des taux d'intérêt. En fait, cette spéculation a été encouragée par la BCE. Jean-Claude Trichet, le gouverneur de la BCE, quelque temps avant sa passation de pouvoir, écrit avec son successeur, Mario Draghi, le 5 août 2011, une lettre qui indique la direction de la politique économique à suivre<sup>40</sup>. On comprend donc que si la banque centrale est formellement indépendante des pouvoirs politiques, ceux-ci peuvent recevoir des instructions de la banque centrale ! L'autonomie du pouvoir monétaire cache en réalité la soumission de

---

European Union, which are constituted in their Member States, remain the decisive holders of public authority, including Union authority. In Germany, accession to a European federal state would require the creation of a new constitution, which would go along with the declared waiver of the sovereign statehood safeguarded by the Basic Law. There is no such act here. The European Union continues to constitute a union of rule (Herrschaftsverband) founded on international law, a union which is permanently supported by the intention of the sovereign Member States. »

<sup>40</sup> Le contenu de cette lettre est disponible dans l'article Schaub, Syfuss-Arnaud 2011. Il est écrit notamment : « Une stratégie de réforme globale, profonde et crédible, incluant la libéralisation totale des services publics locaux et des services professionnels est nécessaire. Cela devrait être appliqué en particulier à l'offre de services locaux, via des privatisations de grande ampleur. »

la démocratie à ce pouvoir. On est en droit de parler de *monnaie souveraine*. Ce diktat émanant de la BCE reprend bien sûr la plupart des recommandations européennes depuis le processus de Lisbonne du 23 mars 2000 : réduction du périmètre de la protection sociale ou transformation de ses modes de gestion, plus grande flexibilité sur le marché du travail et une amplification des processus de dérégulation de l'activité économique. Ces recommandations ont plongé l'Union européenne depuis plus de vingt ans dans une déflation larvée et, s'agissant de l'Italie, on constate un recul du niveau depuis son entrée dans l'euro<sup>41</sup>.

Revenons à cet automne italien de 2011 : la spéculation sur la dette emporte le gouvernement néolibéral de Silvio Berlusconi au profit de Mario Monti. Cet ancien commissaire européen impose pendant presque deux ans une cure d'austérité sans précédent, ce qui se fait ressentir dans les services publics et, particulièrement, sanitaires. La grande majorité des Italiens en ressent violemment les effets, à ce jour, tant le système sanitaire est mis sous une tension extrême en raison la crise de la Covid. Par ailleurs, cette austérité a entretenu des inégalités entre le nord et le sud du pays qui sont à l'origine de ressentiments multiples affectant la stabilité politique.

Dans ces conditions, émergent des contestations puissantes qui donnent naissance à un moment qualifié de « populiste ». L'Italie voit le développement d'un nouveau mouvement « 5 étoiles » – difficilement classable sur l'échelle des partis traditionnel – et affichant une ambiguïté vis-à-vis de l'actuel ordre européen : « souverainiste » à l'intérieur et « européiste » à l'extérieur, pour reprendre la taxinomie qui se développe depuis une décennie (ce qui n'est pas un hasard). Cette période se clôture par un retour à l'ordre avec l'apparition d'un nouveau gouvernement « technique » dirigé par Mario Draghi. Cet ancien gouverneur de la Banque centrale européenne reçoit une mission de la part de l'ensemble de l'échiquier politique : mettre fin aux dernières velléités souverainistes et ancrer l'Italie dans les dispositifs européens liés à ce fédéralisme autoritaire mais modeste par sa taille.

Sur un terrain certes limité, l'improbable coalition entre le mouvement « 5 étoiles » et la Ligue avait obtenu l'abandon de la réforme Fornero (défavorable aux retraités), tenté de combattre la précarité sur le marché du travail ou mis en place des éléments de revenu universel : tout cela est clairement mis en cause aujourd'hui. Le

---

<sup>41</sup> Une étude de l'OCDE (OCDE 2019, p. 12) concède en effet ceci : « Le niveau de vie matériel, mesuré par le PIB par habitant, est à peu près équivalent à celui de l'année 2000 [...] et inférieur de 8 % au point culminant d'avant la crise. Les taux de pauvreté absolue chez les jeunes ont augmenté sensiblement au lendemain de la crise et demeurent élevés [...]. »

retour de Mario Draghi n'est autre que la volonté de préserver un certain ordre de la dette. Avec la contrainte extérieure, caractéristique de cette monnaie *vraiment* unique, la dette joue le rôle d'une camisole de force dorée, sanctuarise des orientations de politique économique et les retire donc de la sphère de la délibération. De la sorte est favorisé le plus petit nombre, c'est-à-dire, entre autres, les détenteurs les plus fortunés de la dette publique.

L'ordre présent de la dette est un système de transfert de valeur que rend possible la réduction de la part socialisée de l'économie, dont notamment un ensemble de privatisations. Par principe, une telle stratégie est limitée. C'est pourquoi, au fur et à mesure que s'épuise le profit de ces politiques, il devient nécessaire, pour pérenniser la défense de la richesse du plus petit nombre, de mobiliser le droit et les institutions. L'on fait ainsi face aux *contre-mouvements* issus *spontanément* de la société et qui se dressent contre les effets néfastes que cause le développement des rapports monétaro-marchands (c'est une problématique importante de Polanyi)<sup>42</sup>. La dramatisation orchestrée par les institutions autour du « danger de la dette » s'inscrit dans ce contexte.

## CONCLUSION

### SUR L'UTILITÉ DE RÉFLÉCHIR À L'EXPÉRIENCE AMÉRICAINE

Grâce au travail de Winters, nous avons pu rendre compte d'un phénomène que néglige l'approche traditionnelle des économistes, celui du lien profond entre dette et politique. Précisément, l'établissement d'un cadre fédéral, il y a plus de deux siècles, aux États-Unis, ou, maintenant, en Europe, est indissociable d'une mobilisation institutionnelle au profit de la *défense de la richesse*. Il ne s'agit pas de nier l'authentique progrès dans la voie de l'autonomie qu'a représenté la *Révolution atlantique*, mais de souligner que la logique de la *défense de la richesse* contrecarre l'établissement d'une démocratie accomplie, au sens où, par exemple, Cornelius Castoriadis<sup>43</sup> l'entendait. Dit autrement, le capitalisme démocratique désigne une réalité aussi contradictoire

<sup>42</sup> Cela ne veut absolument pas dire que l'avancée des rapports marchands relève *en soi* de la négativité, mais il est évident que, historiquement, la progression de ces rapports s'est souvent faite selon des formes qui ont causé des torts certains au tissu social et à la nature ; c'est sans doute cette marche dérèglée qui a constitué une matrice des totalitarismes. Pour une discussion de ce concept, voir Maucourant 2011, p. 154-155. La problématique est annoncée clairement en 1944 (Polanyi 1983, p. 54) : « Pour comprendre le fascisme allemand, nous devons revenir à l'Angleterre de Ricardo. »

<sup>43</sup> Voir Dosse 2018 et Castoriadis 1979.

qu'indiscutable, mais selon les moments historiques, il se peut que les exigences du capitalisme l'emportent de loin sur celles de la démocratie.

On peut à ce stade revenir vers Veblen, autre auteur américain : non seulement la Banque centrale européenne joue bien le rôle de « syndicat des intérêts établis », comme le *Federal Reserve System*, mais il faut intégrer à ce syndicat des institutions comme l'Eurogroupe ou EcoFin. Il reste à savoir si cette situation est tenable à terme. Les travaux de Michel Aglietta ont à cet égard souligné que cette prolifération de la dette est la maladie qui ronge le capitalisme financier à l'œuvre depuis presque quatre décennies. Toutefois, ce mal n'est pas, comme l'affirment les (néo)libéraux, de léguer aux générations futures un passif inquiétant (d'ailleurs, la « dette écologique » leur importe peu...), ce n'est même pas un équilibre budgétaire sans cesse différé. Le problème est que l'on « achète du temps » pour retarder la crise du capitalisme<sup>44</sup>.

## Bibliographie

Aglietta M. (2017), *L'Économie mondiale 2018*, Paris.

Bundesverfassungsgericht 2009, « Act Approving the Treaty of Lisbon compatible with the Basic Law; accompanying law unconstitutional to the extent that legislative bodies have not been accorded sufficient rights of participation », *Press Release*, 72, 30/06/2009 [<https://www.bundesverfassungsgericht.de/SharedDocs/Pressemitteilungen/EN/2009/bvg09-072.html>] (consulté le 30/04/2021)].

Castoriadis C. (1979), *Le Contenu du socialisme*, Paris.

Commons J. R. (1989 [1934]), *Institutional Economics. Its Place in Political Economy*, 1-2, New Brunswick-New Jersey [introduction de M. Rutherford].

Commons J. R. (1924), *Legal Foundation of Capitalism*, New York [NY].

Corei Th. (1995), *L'Économie institutionnaliste. Les Fondateurs*, Paris.

Delhommais P.-A. (2006), « Le rapport Pébereau évalue la dette publique à 1 100 milliards », *Le Monde*, 06/05/2006 [[https://www.lemonde.fr/a-la-une/article/2006/05/06/le-rapport-pebereau-evalue-la-dette-publique-a-1-100-milliards-par-pierre-antoine-delhommais\\_721115\\_3208.html](https://www.lemonde.fr/a-la-une/article/2006/05/06/le-rapport-pebereau-evalue-la-dette-publique-a-1-100-milliards-par-pierre-antoine-delhommais_721115_3208.html)] (consulté le 30/04/2021)].

Dosse F. (2018), *Castoriadis, une vie*, Paris.

Friedman M. (1953), *Essays in Positive Economics*, Chicago [Ill.].

Goodhart D. (2017), *The Road to Somewhere: the Populist Revolt and the Future of Politics*, London.

---

<sup>44</sup> Streek 2014.

- Grjebine A. (2012), « L'Eurosystème : un mécanisme de transferts en faveur des pays déficitaires ? Le débat », *Revue de l'OFCE*, 126, p. 269-298.
- Keynes J. M. (2017), *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, Paris [orig. *The General Theory of Employment, Interest and Money*, London, 1936].
- Krugman P. (2008), *L'Amérique que nous voulons*, Paris [orig. *The Conscience of a Liberal*, New York (NY), 2007].
- Lasch Ch. (2020), *La Révolte des élites et la trahison de la démocratie*, Paris [préface de J.-C. Michéa. Orig. Lasch Ch., *The Revolt of the Elites and the Betrayal of Democracy*, New York (NY)-London, 1995].
- Lazaratto M. (2009), *La Fabrique de l'homme endetté. Essai sur la condition néolibérale*, Paris.
- Lohoff E., Trenkle N. (2014), *La Grande dévalorisation. Pourquoi la spéculation et la dette de l'État ne sont pas la cause de la crise*, Paris.
- Maucourant J. (2017), « Le Capital et ses critiques après la Grande Récession de 2008 », dans A. Giovanoni, A. Nouss (éds), *Pour une politique hors-sol*, Paris, p. 127-149.
- Maucourant J. (2016), « Théorie du système prédateur (une lecture de Thorstein Veblen) », dans M. K. Salhab, J. Maucourant (éds), *État, rente et prédation. L'actualité de Veblen*, Beyrouth. [<https://books.openedition.org/ifpo/9738?lang=fr> (consulté le 30/04/2021)].
- Maucourant J. (2013), « Un retour des capitalismes politiques ? », *Économies et sociétés (Cahiers de l'ISMEA)*, PE 48, p. 995-1017.
- Maucourant J. (2011), *Avez-vous lu Polanyi ?*, Paris.
- Maucourant J. (1993), « La dette au cœur de l'économie politique (sur J. R. Commons) », *Revue du MAUSS*, 2, p. 209-218 [[https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00345182/PDF/MAUSS\\_Commons\\_93.pdf](https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00345182/PDF/MAUSS_Commons_93.pdf) (consulté le 30/04/2021)].
- North D. C. (2005), *Le Processus du développement économique*, Paris [orig. *Understanding the Process of Economic Change*, Princeton (NJ), 2005].
- North D. C., Wallis J. J., Weingast B. R. (2010), *Violence et ordres sociaux*, Paris [orig. *Violence and Social Orders, a Conceptual Framework for Interpreting Recorded Human History*, New York (NY), 2009].
- OCDE (2019), *Études économiques de l'OCDE. Italie. Avril 2019. SYNTHÈSE*. [<https://www.oecd.org/fr/economie/etudes/Italie-2019-OCDE-etude-economique-synthese.pdf> (consulté le 30/04/2021)].
- Polanyi K. (2008), « L'économie comme procès institutionnalisée », dans M. Cangiani, J. Maucourant (dir.), *Essais de Karl Polanyi*, Paris, p. 53-77 [orig. « Economy as an Instituted Process », dans K. Polanyi, C. M. Arensberg, H. W. Pearson (éds), *Trade and Market in the Early Empires*, New York (NY), 1957].
- Polanyi K. (1983), *La Grande Transformation*, Paris [orig. *The Great Transformation*, New York (NY), 1944].
- Sacriste G., Vauchez A. (2019), « L'euro-isation de l'Europe. Trajectoire historique d'une politique "hors les murs" et nouvelle question démocratique », *Revue de l'OFCE*, 164, p. 5-46.

- Saint-Étienne Ch. (2011), *La Fin de L'Euro*, Paris.
- Sapir J. (2016), *Souveraineté, démocratie, laïcité*, Paris.
- Sapir J. (2008), « Une décade prodigieuse. La crise financière entre temps court et temps long », *Revue de la régulation*, 3/4, 30/09/2008 [<http://journals.openedition.org/regulation/4032> (consulté le 30/04/2021)].
- Schaub C., Syfuss-Arnaud S. (2011), « L'incroyable diktat de Trichet à Berlusconi », *Challenges*, 30/09/2011 [[https://www.challenges.fr/economie/l-incroyable-diktat-de-trichet-a-berlusconi\\_301344](https://www.challenges.fr/economie/l-incroyable-diktat-de-trichet-a-berlusconi_301344) (consulté le 30/04/2021)].
- Streek W. (2014), *Du temps acheté. La crise sans cesse ajournée du capitalisme démocratique*, Paris.
- Veblen Th. (1923), *Absentee Ownership and Business Enterprise in Recent Case, the case of America*, London.
- Winters J. (2017), « Wealth Defense and the Complicity of Liberal Democracy », dans J. Knight, M. Schwartzberg (éds), *Wealth*, New York [NY] (*NOMOS*, 58), p. 158-225.
- Winters J. (2014), « Wealth Defense and the Limits of Liberal Democracy », *APSA Annual Meeting Paper* [[https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\\_id=2452419](https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2452419) (consulté le 30/04/2021)].